



LE BULLETIN MUNICIPAL

Mairie de GOURBIT

n° 9

JANVIER 2005

☎ 05 61 05 16 14

e-mail: commune.gourbit@wanadoo.fr

EDITORIAL



Chers Concitoyens,

Répartition du budget, désignation des architectes, suivi du dossier de la nouvelle Mairie, création d'un poste d'agent administratif, lancement et suivi des travaux, rencontre avec l'ONF, décisions importantes à prendre dans l'intérêt de tous, notamment dans la gestion de l'eau. Autant de sujets traités avec beaucoup d'attention et d'intérêt par votre Conseil municipal tout au long de l'année 2004.

Une nouvelle année de travail, de réflexions, de décisions, de suivi de dossiers et de chantiers se présente.

La nouvelle Mairie et sa salle des fêtes verront le jour l'été prochain.

Ensemble si vous le voulez, nous ferons prospérer le village.

Avec le Conseil municipal et le personnel communal je vous adresse tous nos vœux de santé et de bonheur pour 2005.

LE MAIRE

Quelques chiffres

	2002	2003	2004
Naissances enregistrées	2		
Mariages	1		
Décès	1		2
Demandes de travaux	17	15	17
Permis de construire	2	1	7
Inscrits listes électorales	96	93	104

&&&&&&&

Compte tenu de l'amélioration du confort des gîtes (téléviseurs, meubles et redevances) et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a décidé à compter du 1^{er} février 2005, de réviser les valeurs locatives et d'arrêter les montants suivants :

1 semaine

Du samedi 18h00 au samedi suivant 18h00

Vacances été (de juin à août) : 220 €

Vacance hiver (septembre à mai) : 140 €

Les week-end

Du vendredi 18h00 au dimanche 18h00 :

59 €

Location fractionnée :

De la veille 18h00 au lendemain 18h00 :

32 €

Le Conseil Municipal a fait le choix, d'accepter le règlement des séjours avec des chèques vacances.

HOMMAGE A ANDRE



GALY André Joseph

nous a quittés après une longue maladie dont nous avons longtemps espéré qu'il sortirait vainqueur.

Cet enfant du pays, jeune engagé volontaire part pour l'Afrique du Nord d'où il entend continuer le combat contre les forces ennemies de son pays, puis il participe à la campagne d'Italie. Gravement blessé, il doit être amputé d'une jambe.

De retour chez lui, le moral retrouvé, André se marie, fonde une famille. Trois enfants naîtront de cette union.

Son dynamisme fait plaisir à voir : la pêche, la chasse, et la cueillette des champignons sont ses occupations favorites. Son handicap ne l'empêchant nullement de monter avec courage à Artats.

Dès 1944, il rentre au Conseil Municipal où il siège aux côtés de son père. En 1965, il devient adjoint au Maire, jusqu'en 1983.

De 1983 à 1989, il est encore Conseiller Municipal. Son Fils Alain lui succède la même année.

André a été de nombreuses années durant Président de la société de pêche, membre actif de l'union fédérale des anciens combattants et veuves de Guerre de l'Ariège, Association fondée en 1919 par les poilus dont était GALY Toussaint, son Père.

Notre ami, notre camarade, était Chevalier de la Légion d'Honneur, titulaire de la médaille militaire, de la croix de Guerre avec plusieurs citations, de la Croix du Combattant volontaire et de la croix du Combattant 39/45.

André se tenait informé de l'activité du conseil municipal, approuvait le choix de nos orientations et nous prodiguait ses encouragements .

Nous regrettons très sincèrement qu'il n'ait pas pu voir se réaliser la nouvelle Mairie dont il espérait être l'un des premiers bénéficiaires compte tenus de son handicap.

Pour tout ce qu'il a fait au service de la France, au service de son Village, nous lui adressons dans l'au-delà, un amical et fraternel hommage.

Le MAIRE
Le Conseil Municipal

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2005

IMPÔTS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition du foncier bâti, du foncier non bâti et de la taxe d'habitation.

Cela fera donc quatre années sans augmentation et ce, malgré les importants travaux entrepris ou qui seront réalisés en 2005.

ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, l'adhésion au S.M.D.E.A (Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement).

Pour l'année 2005 et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a fixé le prix du m3 des eaux usées à 0,50 €, soit une progression de 0,07 €. Le prix de l'abonnement reste inchangé.

LOGEMENTS SOCIAUX

Les travaux de rénovation sont terminés, les trois logements sont occupés.

Les nouvelles valeurs locatives ont été établies par les services compétents de la DDE.

La toiture d'origine (1900) du corps principal de l'ancienne école est terminée.

Encore un petit effort pour les toitures des deux préaux et l'ensemble aura été mis hors d'eau ; cela ne saurait tarder avec les beaux jours.



RAPPEL

Ouverture de la Mairie au public :
Les Jeudis et samedis de 9h00 à 12 h00

CARNAVAL

Les enfants du village fêtent carnaval. Le départ de ce moment de fête organisé par les parents aura lieu le 19 février à 15h00 sur la place du village, ou un char les attendra. Après le défilé, un goûter leur sera distribué sous le préau de la Mairie.

COMITE DES FETES

L'assemblée générale du comité des fêtes de Gourbit aura lieu dimanche 13 février 2005 à 14h00, à la Mairie.

Ordre du jour :

- Pas connus au moment de l'édition de ce bulletin

SOCIETE DE PECHE DE L'ARTAX



L'assemblée générale de la Société de Pêche de l'Artax s'est déroulée le 2 février dernier en son siège social.

Composition du nouveau bureau :

Président : Alain GALY
Vice Président : Marcel BEYNE
Secrétaire : Gilles TEYCHENNE
Trésorier : Henri VEYSSIERE

Période d'ouverture 2005
Du 12 mars au 18 septembre

Pour tous renseignements sur la remise des cartes :

Henri VEYSSIERE

05 61 05 58 17

VIABILITE HIVERNALE DU RESEAU ROUTIER ARIEGEOIS

LE RESEAU ARIEGEOIS

Les routes nationales d'une longueur totale de 106 kms sont considérées comme structurantes pour le département de l'Ariège et bénéficient ainsi du plus haut niveau d'intervention des services de l'Equipement en matière de viabilité hivernale. Les opérations de déneigement et déglçage des chaussées sont ainsi menées en cas de besoin 24 heures sur 24 sur tout le réseau national situé au nord d'Ax les Thermes.

Le réseau routier départemental de l'Ariège compte 2.602 kms . Les trafics supportés y sont très différents de 60 véhicules jour à plus de 11.000 véhicules jour. Les fonctions assurées sont également très variées : desserte des pôles d'activités industrielles, commerciales, touristiques, liaisons interdépartementales, liaisons locales.

Objectif de qualité : malgré tous les efforts consentis pour améliorer la qualité de l'organisation de la VH, la compétence des acteurs, les moyens mis en œuvre, l'hiver menace toujours d'être plus fort que les hommes : le dégagement permanent de la route est impossible à garantir, ou cela coûterait trop cher, la météo est changeante, les conditions routières évoluent vite. Afin de maîtriser et d'optimiser les crédits affectés à l'entretien et l'exploitation du réseau routier, notamment pour le domaine de la viabilité hivernale, l'Etat et le Conseil Général de l'Ariège ont établi une hiérarchisation de leurs réseaux en plusieurs catégories : réseau structurant, réseau de base, accès aux stations de sport d'hiver reste du réseau, réseau non ouverts à la circulation. Cette hiérarchisation a permis de définir notamment une stratégie de gestion adaptée à chaque catégorie de réseau.

Des objectifs de qualité ont donc été proposés par la DDE reposant sur une combinaison des indicateurs de qualité de réseaux routiers (circulation normale, délicate, difficile ou impossible). Ils se déclinent en conditions de circulation différentes selon les périodes jour-nuit.

Ces objectifs de qualité ont été validés par l'Etat et le Conseil Général chacun en ce qui concerne son propre réseau.

Dès la fin de la chute de neige ou dès l'apparition de verglas des équipes d'intervention ont un délai à respecter pour rétablir l'état des routes conforme aux conditions de références.

Exemple : pour la RN20 l'objectif de qualité consiste à revenir à une situation normale en 2 heures après la fin de chute de neige, ou en 3 heures après l'apparition du verglas.

Situations exceptionnelles : Il n'est cependant pas possible d'atteindre des objectifs de qualité particulièrement contraignants lors de situation exceptionnelle avalanche naturelle, déclenchement d'avalanche, ou de chutes de neige, pluies verglaçantes. Aussi lors de telles conditions des objectifs de qualité particuliers sont définis.

Organisation opérationnelle :

Les Services de la DDE interviennent pour le compte de l'Etat du Département en organisant au mieux cette mission dans la limite des moyens mis à leur disposition.

L'organisation au sein de la DDE s'articule sur trois niveaux : le centre de gestion et d'information routière (centralisation des informations), les subdivisions territoriales (surveillance du réseau par patrouillage et organisation des interventions) Le parc de l'équipement (maintenance des matériels, approvisionnement et intervention particulière).

En situation exceptionnelle, une cellule opérationnelle de coordination routière est activée.

Un système d'astreinte 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 reposant notamment sur un responsable au siège au parc et dans chaque subdivision est mis en place. Bien entendu, cette organisation est en relation constante avec les services du Conseil Général et de la Préfecture.

Un circuit d'information interne est opérationnel 7 jours sur 7, et alimente les systèmes d'informations mis à disposition des usagers (info route 05.61.02.75.75 – messages sur les panneaux -messages variables – informations des médias)

Les services de la DDE bénéficient bien sûr des services de METEO France pour anticiper , s'organiser en fonction des prévisions météorologiques.

Cette organisation permet de mobiliser, si nécessaire, l'ensemble du personnel d'intervention de la DDE, soit 240 agents, les moyens des collectivités qui ont conventionné avec le Conseil Général et éventuellement les moyens des entreprises privées.

Elle intègre le respect de la directive européenne en matière de durée de temps de travail, de temps de repos quotidien et hebdomadaire pour la sécurité et la protection des agents et des usagers.

Mais il est évident que cette organisation ne peut trouver sa pleine efficacité sans la coopération des usagers acteurs à part entière de la viabilité hivernale. Une grande prudence est donc demandée à chacun, même une route paraissant sûre peut comporter des plaques verglas pouvant être fatales.